



Activité UFR N° 42

Juillet - Août 2017

SOMMAIRE

Vie syndicale et des sections
p2 à 4 - Compte-rendu Assemblées
Générales UFR

Economie et société
p5 - La crise profite aux
actionnaires

Bataille des idées
p6 - Les retraités pauvres
Europe-International
p7 - Syrie

Histoire
p8 - La grande grève des «femmes
machines» pour l'égalité salariale

Culture
p9 - Livres :
- Chemin d'espérance-
- Nous et les autres : des préjugés
au racisme

Sport - Loisirs
p10 - Le Karting
Vacances - Voyages
p11 - Le département de l'Orne

Publicité

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris
Case 433
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20
Fax : 01.55.82.86.53
e mail : ufr@ftm-cgt.fr
site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication :
F. Sanchez
Rédaction : N. Boulanger
Maquette : S. Guillon

Bimestriel - prix : 1 Euro
Abonnement annuel : 6 Euros
Imprimé par nos soins

Commission paritaire
1118 S 06644

ISSN 1251 9308



Daniel HENRIËT,
Membre du Bureau UFR

L'HEURE EST A LA MOBILISATION !

On a évité le pire. La peste brune a été battue. Le Pen aurait fait de la CGT son ennemi n°1. Nous pouvons être fiers, d'avoir tout fait pour la combattre. Mais, n'oublions surtout pas que malgré sa défaite l'extrême droite, raciste, haineuse et antisociale réalise un score beaucoup trop élevé. Elle dépasse les 45% dans 4 départements de ma région et elle est en tête dans de nombreuses communes rurales.

L'extrême droite ne reculera que si des réponses concrètes sont apportées à la désindustrialisation, à la désertification des services et services publics pour les retraités, aux déséquilibres des territoires. Il faut continuer de lutter contre le FN qui entre autres, voulait supprimer les régions.

L'élection de Macron et son programme doit nous amener à préparer les luttes. Dans la continuité des politiques d'austérité menées par son mentor, il veut éclater le code du travail et imposer un libéralisme débridé. Présente sur tous les dossiers, la CGT poursuivra ses actions notamment contre le système « 1euro cotisé 1 euro versé », dossier (dit système par point ou compte notionnel) qui s'apparente au système suédois (pour mémoire, en Février 2012 ,le 1er ministre suédois déclarait que les actifs devraient travailler jusque 75 ans s'ils voulaient bénéficier du même niveau de retraite qu'en 2011).

Nous sommes particulièrement attachés à la retraite par répartition et solidaire à prestations et cotisations définies et à la solidarité intergénérationnelle. Nous sommes contre l'augmentation de la CSG de 1,7 point qui est un impôt pour compenser les baisses de cotisations salariales. C'est en prenant dans la poche des retraités que l'on veut redonner du pouvoir d'achat aux actifs, ce qui n'est qu'un leurre, car la diminution des cotisations maladie c'est du salaire socialisé en moins pour le plus grand bonheur du MEDEF qui ne rêve que de voir disparaître la Sécurité Sociale ! Ajouter 1,7% de la contribution sociale généralisée aux 0,93% de la casa, la suppression de la 1/2 part va faire bondir encore une fois la pression fiscale sur les retraités. La suppression partielle de la taxe d'habitation pour les

couples recevant moins de 3800 euros mensuels n'est pas une bonne idée, d'une part parce que la taxe reste inégalitaire selon les communes et les quartiers et, d'autre part, car elle risque de porter atteinte aux capacités d'investissement des localités pour investir et développer les services publics.

En matière de santé pour les soins essentiels nous voulons que la prise en charge soit réalisée dans le cadre de la sécurité sociale. Nous craignons que « ces risques essentiels » ne soient pris en charge que par les mutuelles. De nombreux retraités sont dans l'impossibilité de se payer une mutuelle. Nous remarquons que le « R » du mot « retraité » a disparu : HCFEA au lieu du CNRPA, CDCA au lieu des CODERPA, signe de l'importance qu'on ne prête plus à ceux qui représentent 25% de la population. (HCFEA= Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age) - (CDCA= Comité Départementaux de la Citoyenneté et de l'Age).

Oui, la CGT est mobilisée et appelle à des journées d'actions

Le 12 septembre, contre la politique gouvernementale qui donne satisfaction aux revendications du MEDEF avec la réforme du Code du Travail, les conventions collectives et les droits des salariés.

Le 28 septembre, à l'appel des organisations de retraités (sauf la CFDT), pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, la sécurité sociale et contre l'augmentation de la CSG !

Le 13 octobre à l'appel de la Fédération CGT de la Métallurgie, sur l'Industrie et la Convention Collective Nationale.

Nul doute que le Conseil National des 13 et 14 septembre consacrera du temps à la préparation de l'action des retraités du 28 septembre.

Dès à présent, les actifs, les retraités, ont de bonnes raisons de se mobiliser et s'inscrire dans la préparation de ces journées de mobilisations et manifestations.

UN MOMENT DE FRATERNITE BIEN MERITE

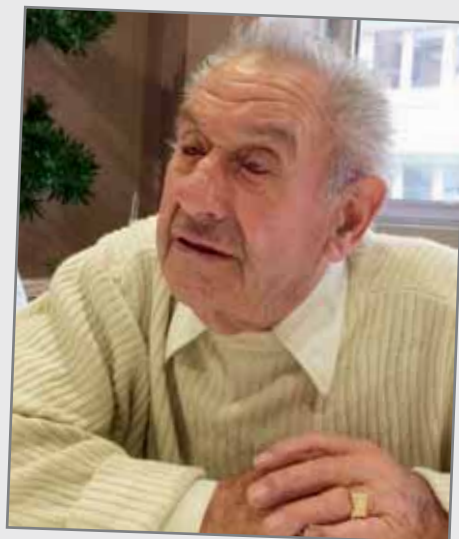
Le 26 avril 2017, restera un moment de fraternité, de camaraderie et de convivialité très important pour les camarades qui ont à la fois organisé cet instant particulier et participé à celui-ci.

En effet le 26 avril 2017, la section Multi-professionnelle de Compiègne avait demandé de pouvoir organiser dans le Complexe Confédéral de la CGT une réception avec une visite partielle du complexe confédéral, de la fédération de la Métallurgie, puis d'une réception autour d'un apéritif, avec ensuite un repas en commun dans les salons du restaurant situé dans le patio Georges SEGUY en l'honneur de deux camarades syndiqués depuis 70 et 71 ans.

L'Union syndicale des retraités CGT de Compiègne (Oise) a décidé d'offrir un cadeau original à deux de ses vétérans. Avec respectivement 70 ans et 71 ans d'adhésion à la CGT, ils étaient invités à visiter le siège de la CGT ce 27 avril. Le temps d'un petit portrait et d'un clin d'œil que leur a adressé la NVO...

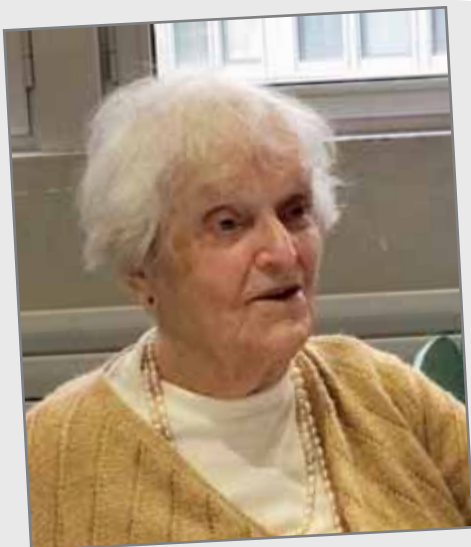
Michel Monfourny, 93 ans, adhérent CGT depuis 1946

Réquisitionné pour le service du travail obligatoire en janvier 1943, Michel se rappelle avec émotion de sa libération par l'armée Rouge, alors qu'il se trouve à une vingtaine de kilomètres de Berlin le 28 avril 1945. De retour en France, et après s'être essayé au métier de coiffeur, il entre dans une petite entreprise de la métallurgie, la SITH à Margny-lès-Compiègne (60) où il monte le syndicat CGT en 1946 « parce qu'on était moins payé que dans les grandes entreprises ». Michel restera dans cette entreprise près de quarante ans. Il mène différentes luttes qui permettent d'obtenir les avantages de la convention collective de la Région parisienne comme le treizième mois. Son grand regret restera la fermeture de son entreprise au début des années 80, au moment où il part et laisse la place à des militants plus jeunes, mais dans une situation qui ne lui permet pas d'effectuer un passage de témoin.



Roberte Guillot, 92 ans, adhérente CGT depuis 1947

Roberte a un parcours différent de Michel, même si elle adhère à la CGT quasiment la même année : « Au début de ma carrière, je travaillais chez un huissier, je ne pouvais donc pas adhérer à un syndicat, mais j'avais une amie qui travaillait à la Sécurité sociale, alors j'ai adhéré à la CGT de la Sécu ». Roberte n'adhère évidemment pas par hasard à la CGT. Membre du Front National (de la Résistance) pendant la guerre, elle y a côtoyé Gaston Montmousseau, dirigeant CGT et... directeur de la Vie Ouvrière. « C'était un homme toujours très gai et qui aimait faire rire » dit-elle avec son sourire facétieux. « Je le revois encore avec sa valise en peau de peuplier. » C'est Gaston qui lui propose de travailler à la CGT, où elle sera secrétaire administrative et trésorière de l'UD CGT de l'Oise de 1953 à son départ en retraite en 1983.



Accompagnés de Bruno HENIN Secrétaire Général de l'UD de l'Oise, de Georges DUROUCHET Secrétaire de l'U.L. de Compiègne, de Claude MEUNIER secrétaire Général de la section des retraités de Compiègne et de trois camarades du bureau de la section, ces deux camarades Roberte et Michel, ont été reçus par une délégation comprenant Lucien Grimault secrétaire Général de l'UFR Métallurgie accompagné de Norbert BOULANGER membre du secrétariat de l'UFR, d'Amar LADRAA et Denis LEBLANC du Bureau Fédéral de la Métallurgie. La présence de Philippe MARTINEZ Secrétaire général de la CGT et de Frédéric SANCHEZ secrétaire Général de la Fédération de la Métallurgie, a été sollicitée, mais ceux-ci pris par des obligations syndicales hors du Complexe Confédéral ont été excusés.

Bravo à Roberte et Michel !

Syndicat CGT des Retraités Métaux - TOULOUSE

Extraits du Compte rendu : Assemblée syndiqués métaux du 2 juin 2017 à Toulouse avec Philippe Martinez.

Participation : 65 syndiqués actifs et retraités. Marc Bastide secrétaire adjoint UFR Métaux et bureau UCR. Jean Marie Verhnes Métaux Pamiers et membre du C. N. UFR métaux étaient présents.

Cette rencontre s'inscrit dans le prolongement du 51^e congrès et de sa résolution sur les retraités, dans la mise en œuvre des objectifs de notre dernier congrès UFR Métaux et dans celui du congrès UCR de mars dernier, dans le cadre de la préparation du 41^e congrès fédéral métaux de novembre prochain à Dijon.

Dans un premier temps le débat a porté sur l'actualité et la position de la CGT dans cette période électorale.

Il a été abordé les préoccupations des retraités, leur poids dans la société, le niveau de leurs pensions plus faible que les actifs, la pauvreté qui grandit, les coûts d'hébergement en maison de retraite, le blocage depuis 4 ans des pensions du régime général et le 0% d'augmentation des retraites complémentaires depuis 2013.

La fusion AGIRC/ARCCO en 2019 avec par exemple une minoration de 10% de leur retraite pendant 3 trois ans pour ceux nés à partir de 1957. La baisse des ressources des retraités avec les hausses d'impôts, par exemple sur l'agglomération Toulousaine (+15% de la taxe d'habitation et foncière), l'augmentation des tarifs municipaux, la suppression de la gratuité des transports pour les + de 65 ans malgré une forte mobilisation avec plus de 15 000 signatures.

L'augmentation des frais de santé, le désengagement progressif de la Sécurité Sociale dans les remboursements des frais et les mutuelles de plus en plus chères, amènent les retraités à renoncer par exemple aux soins dentaires et optiques. Situation qui ne va pas s'améliorer avec le gouvernement Macron et les mesures envisagées, que ce soit la réforme du code du travail, celle de l'assurance chômage et de la formation professionnelle, la remise en cause de la fonction publique (perte de 120 000 emplois) et la baisse de 60 milliards d'euros des dépenses publiques. La réforme des retraites en 2018 avec un système universel de retraite conduira à la fin des régimes spéciaux et du régime général avec des pertes des systèmes actuels. Nous exprimons aussi notre désaccord sur la proposition de Macron consistant, pour 60 % de retraités, à augmenter de 1,7 point la CSG. Cela représente par exemple pour un couple touchant 1200 euros chacun, une perte de 500 euros par an. Tout cela s'ajoute aux différentes mesures de ces dernières années qui vont faire bondir encore une fois la pression fiscale sur les retraités.

Nos revendications sont donc plus que jamais d'actualité face aux mauvais coups que l'on vient de lister. L'heure est à la mobilisation : La place des retraités dans la société est importante dans les domaines économiques, sociaux, démocratiques le syndicalisme retraité déterminant. Tout cela nous amène à créer un rapport de forces suffisant pour s'opposer aux mesures libérales de Macron, pour mettre en avant nos propositions et revendications, pour gagner de nouvelles conquêtes sociales nous avons besoin de renforcer la CGT et notre syndicalisme retraité.

Dans le débat la question est venue fortement sur la Sécurité Sociale, ses acquis, son financement, le besoin de revenir au 100% des remboursements, la place des mutuelles, la pénalisation des femmes dans le régime complémentaire par points, la CSG la garder ou la supprimer...Egalement sur le devenir de l'AGFF en 2018 sera-t-elle reconduite ou pas avec le risque pour les futurs retraités de ne pouvoir partir qu'à 67 ans ?

Philippe Martinez est intervenu sur le rôle de la CGT dans cette période et sur les rencontres avec Macron et son premier ministre.

Dans la deuxième partie du débat nous avons abordé le syndicalisme retraité et la continuité syndicale à partir d'un diaporama. Aujourd'hui seulement 3 syndiqués sur 10 le restent lors de leur départ à la retraite et 12000 syndiqués retraités restent affiliés à leurs syndicats actifs sans être identifié retraité. Quelle continuité revendicative et syndicale ?

Extraits du CR du bureau retraités CGT du Technocentre RENAULT du 23/05/2017

RDV à venir / 17/10/2107 - AG commune avec syndicat retraités Boulogne - UD CGT 92, Immeuble la Rotonde, 32-34 avenue des Champs pierreux à Nanterre.

Echanges avec la section retraités RENAULT 92 : Notre bureau valide la lettre envoyée par les bureaux de la section retraités Technocentre et du syndicat retraités RENAULT Boulogne.

AG de la Mutuelle Renault : Tous les adhérents ont reçu une convocation à l'AG avec 2 cartes de vote (pour la Mutuelle et la Mutuelle Dentaire). Information concernant les nouveaux retraités quant aux tarifs de la mutuelle : Notre section avait dénoncé l'augmentation du tarif du contrat de groupe Mutuelle Renault-Humanis avec l'âge (jusqu'à +150% de hausse). Le problème semble suffisamment généralisé en France et le scandale tellement évident pour qu'un décret récent limite cette hausse à 50%, mais seulement pendant 3 ans.

Il est donc préconisé de mourir à 65 ans pour en bénéficier pleinement ! Glaçant ! Pour la mutuelle RENAULT-Humanis, ce décret ne devrait rien changer, car l'augmentation n'est massive qu'au-delà des 3 ans.

Le gouvernement Macron contre les retraités : Le gouvernement envisage dans son programme une augmentation générale de 1,70 point du taux de la CSG pour les pensions supérieures à 1.200€. Le programme ne dit pas :

- Si c'est le taux réduit actuel pour les retraités de 6,60 % qui sera augmenté de 1,70% auquel cas la CSG retraite passerait à 8,30%
- Ou si les retraités rejoindront d'abord le taux général de 7,50 % avant l'application de la majoration de 1,70 point, soit alors un prélèvement total de 9,20%, auquel cas l'augmentation serait de 2,60 %

Mais dans les deux cas cette disposition ferait régresser nos pensions, et elle ferait reculer un financement de la SS basé sur le salaire, au profit d'une rubrique du budget de l'Etat, sujette à tous les aléas, chaque année.

Les pensions dans les fonds de pensions : Le président nouveau veut rediriger les provisions des régimes de retraites, à hauteur de 15 à 20 milliards d'euros, vers l'investissement en entreprise, via des fonds de pension. Quand on sait à quel point les fonds de pensions sont peu contrôlés et que l'on connaît leur propension à spéculer de façon hasardeuse, on peut craindre que ces fonds mettent en péril le financement des retraites. Nous refusons catégoriquement que la répartition fasse ainsi place à la capitalisation.

Bilan du rassemblement du 20 avril pour le demi-tarif du transport en Ile de France (pass Navigo et billets) à l'instar de ce dont bénéficient les actifs, via leur employeur : 200 participants. Le Conseil régional renvoie vers le STIF sur le sujet de la politique tarifaire appliquée dans les transports franciliens. Le STIF lui renvoie sur les départements pour le financement de la mesure tarifaire de Navigo à -50%. Pour savoir comment se concrétise la proposition faite par le STIF au département du 94, proposition qui sera étendue aux sept autres départements de l'Ile de France, les interlocuteurs de la délégation syndicale ont proposé de nous revoir dans six mois.

L'UCR a décidé de réaliser un tract de masse unitaire pour organiser un temps fort dans les premiers jours de septembre. Et ensuite campagne de pétition dans la suite. MAJ fichier suite au courrier envoyé aux retraités adhérents et non adhérents figurant dans nos fichiers sans adresse mail connue. MAJ des adresses dans Cogitiel (pas fait depuis 2013). Continuité syndicale : MAJ des dates de naissance et coordonnées personnelles, afin de détecter les futurs retraités.

Section retraités du syndicat CGT RENAULT Technocentre Syndicat CGT retraités - RENAULT Boulogne-St.Ouen-Rueil

Les bureaux de nos deux structures se sont réunis le 9 mai pour examiner la possibilité de travailler ensemble. Nous partageons, pour une bonne part, la même histoire, celle du syndicalisme et des luttes de l'industrie automobile des Hauts de Seine. Des différences subsistent.

48% des adhérents de la section du Technocentre résident dans le 78. Elle fait partie du syndicat Technocentre, avec qui elle partage locaux, Comex et trésorerie. Mais elle souhaite se concentrer sur le cœur revendicatif des retraités, c'est-à-dire :

1. Défense du pouvoir d'achat (revalorisation des pensions, restauration des acquis fiscaux, obtention du 1/2 tarif dans les transports...)
2. Défense du système de Santé et donc de la Sécurité Sociale fondée sur le salaire socialisé.
3. Accès aux loisirs.

Le syndicat des retraités de Boulogne est autonome. Mais ne bénéficiant pas de la continuité syndicale (adhérents actifs devenant retraités), son âge moyen augmente. 49% de ses adhérents résident dans le 92.

Il reste des questions à discuter. Mais nous vous proposons une démarche de convergence :

- Une nouvelle réunion commune de nos bureaux se tiendra le 20 juin à 13h00 au Technocentre.

Pour les deux bureaux
Bertrand DEVAUX et Claude PONTOIRE

LA CRISE PROFITE AUX ACTIONNAIRES

Selon une étude réalisée par la société de conseil PricewaterhouseCoopers (PwC), la valeur des actions des 100 plus grandes entreprises mondiales a progressé de 12 % en 2017, pour atteindre la somme astronomique de 17.438 milliards de dollars au 31 mars 2017 (soit cinq fois le produit intérieur brut de la France), contre 15.577 milliards à la même date en 2016 et 16.245 milliards de dollars en 2015.

Il faut rappeler que selon l'Organisation internationale du travail (OIT), la hausse des salaires est beaucoup plus faible à travers le monde : 1,7 % Chine comprise, 0,9 % si on exclut la Chine. Sur ces 100 entreprises, 55 sont américaines et représentent 63 % de la valeur boursière de ces entreprises ; 17 % sont européennes et 12 % originaires de la Chine et de Hong Kong. Quatre sociétés françaises se rangent parmi ces cent entreprises : Total, Sanofi, LVMH, dont la capitalisation a progressé de 29 % en un an, et L'Oréal.

Les entreprises de nouvelles technologies (Apple, Google, etc.) et les banques se trouvent parmi les 20 premiers. Preuve que des milliers de milliards mobilisés par les Etats et les Banques centrale suite à la crise financière de 2008 ont surtout profité aux actionnaires. La plupart de ces entreprises cherchent à échapper aux impôts, à l'instar de Google, en faisant de « l'optimisation fiscale ».

L'année dernière, ces 100 entreprises ont versé 700 milliards de dollars (620 milliards d'euros, l'équivalent d'un quart du PIB français) à leurs actionnaires, soit une hausse de 4,5 % en un an. 60 % de cette somme sont versés au titre de dividendes et 40 % au titre de rachat d'actions. La contrepartie de ces sommes gigantesques versées aux actionnaires est la pression permanente sur les salariés, la suppression des postes et la fermeture des sites, ce que fait par exemple Sanofi.

Selon l'OIT (« Les inégalités salariales au travail », Rapport mondial sur les salaires 2016 / 17), les inégalités salariales se sont creusées au cours des dernières décennies. L'OIT alerte ainsi sur les « conséquences sociales et économiques néfastes d'inégalités excessives ».

La hausse du prix des actions de ces entreprises témoigne aussi d'une accélération de la financiarisation de l'économie. En effet, depuis la crise financière de 2008, les banques centrales ont injecté des centaines de milliards d'euros dans l'économie. Cet argent n'a pas été utilisé pour le développement de l'emploi et de l'activité économique. Par conséquent, il a conduit à ce que les spécialistes appellent un « gonflement de bulles financières ».

A présent, de plus en plus d'observateurs alertent sur une nouvelle crise financière. A commencer par le Fonds monétaire international (FMI) qui, depuis 2015, tire la sonnette d'alarme sur les « tensions » provoquées par la hausse des valeurs boursières. Plus récemment, le journal patronal Les Echos titre : « La prochaine crise financière, inévitable et imprévisible » (16 juin 2017).

En effet, les politiques proposées par le Fonds monétaire international, tout comme celles de la Commission européenne, alimentent les marchés financiers. Pour sortir de cette crise dans l'intérêt des travailleurs, il faut mettre l'argent, la finance, au service du développement des capacités humaines, de l'emploi, des salaires, des investissements productifs.

(Bernie Sanders, candidat à l'investiture du Parti démocrate aux États-Unis pour l'élection présidentielle, a déclaré : « Tout ce qui nous effrayait du communisme – perdre nos maisons, nos épargnes et être forcés de travailler pour un salaire minable sans avoir de pouvoir politique – nous est arrivé grâce au capitalisme. »)

Note concernant les majorations de retraites complémentaires

Élément déclenchant : début 2017, des salariés de Peugeot Valenciennes, en retraite depuis plusieurs années, ont constaté qu'ils n'avaient pas les majorations prévues par la réglementation. Ils ont obtenu l'application de ces majorations et donc une revalorisation de leur pension et un rappel pour les années passées. Des démarches similaires d'ex-salariés de Peugeot Sochaux ont permis d'obtenir les mêmes résultats.

Constat : le calcul de nos retraites complémentaires peut comporter des erreurs. Rappel sur les majorations de points Majoration d'ancienneté : Jusqu'au 31/12/1998, certains régimes de retraites complémentaires appliquaient une majoration pour ancienneté. A l'UNIRS la majoration était de 5% à la condition d'avoir 20 ans d'ancienneté. Cette majoration pour ancienneté a été supprimée lors du regroupement de tous les régimes dans l'ARRCO au 1/1/1999. Mais l'accord ARRCO spécifie qu'elle continue de s'appliquer pour la période d'avant 1999.

Pour toute information sur le sujet s'adresser à l'UFR et surtout ne pas entamer de démarche individuelle

LES RETRAITES PAUVRES

Les retraités représentent le tiers des ménages en France. Près de 65 % d'entre eux sont issus des milieux populaires (anciens ouvriers, employés ou agriculteurs). Auxquels il faut ajouter une partie d'anciens travailleurs indépendants, commerçants, petits entrepreneurs ou artisans. Ce sont les «retraités populaires». Une catégorie oubliée dont la situation géographique, sociale et culturelle est identique à celle de l'ensemble des milieux populaires.



Comme leurs cadets des classes populaires, ces retraités vivent dans une relative «fragilité sociale». Cela se traduit d'abord en termes de pouvoir d'achat. En effet, contrairement aux idées reçues, pour l'essentiel, ces ménages disposent de revenus modestes, voire très faibles : la retraite médiane se situe autour de 1 100 euros par mois. Non seulement la moitié des retraités doit vivre avec tout juste le smic, mais un million d'entre eux, et principalement des femmes, se retrouve avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. En raison d'une expertise peu valorisée et d'un marché potentiel très limité, ils sont aussi ceux qui peuvent le moins cumuler une activité rémunérée avec leur retraite.

Plus grave encore, l'importance de ce phénomène social va continuer de croître. Selon le Bureau d'informations et de prévisions économiques, la proportion de ménages de plus de 60 ans va passer de 34 % à 37 % entre 2010 et 2020. Avec la précarité croissante qui touche toujours plus de salariés et la baisse du taux net de remplacement du revenu salarial médian à la suite des différentes réformes initiées depuis 1993, le niveau médian des pensions pour les nouveaux retraités se situe à moins de 850 euros par mois. Bien au-dessous du seuil de pauvreté. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'aucune étude ne semble avoir estimé les revenus réels des nouveaux retraités.

Par ailleurs, comme l'ensemble des classes populaires actives, les retraités populaires ont enduré une baisse relative de leur niveau de vie. Ils supportent, notamment, une augmentation des dépenses de santé non remboursées et des charges, liées au logement et au transport, toujours en croissance. Les retraités populaires supportent ainsi le destin des classes populaires au temps de la mondialisation : une forme de relégation sociale et culturelle. Une relégation double : elle se réalise sur le plan spatial et culturel avec des personnes qui s'éloignent des grandes villes et vont s'installer dans des lotissements séparés du cœur des villages et des petites villes.

A cela s'ajoutent une inquiétude spécifique et une fragilité singulière. Une inquiétude liée à la peur de la solitude et de la dépendance. Peur de ne pouvoir financer seul une entrée en maison de retraite ou le recours à des services à la personne. Mais peur aussi de ne pouvoir trouver, en étant loin des centres urbains, les soins nécessaires, les services publics et les institutions de proximité. On rappellera que l'espérance de vie - et plus encore l'espérance de vie sans incapacité - est bien moins élevée chez les retraités populaires ayant connu des conditions de travail difficiles que chez ceux ayant eu des parcours plus préservés. Ainsi, un ouvrier de 35 ans a pratiquement dix ans de moins d'espérance de vie sans incapacité qu'un cadre supérieur au même âge.

Enfin, ces seniors sont aussi entourés par des enfants et petits-enfants qui subissent la précarisation et le pessimisme social. Avec leurs revenus modestes, les retraités populaires se retrouvent souvent à soutenir leurs cadets. Parfois, sur trois générations, ils sont les seuls à avoir un revenu régulier. Avec la précarisation à venir des catégories populaires, toujours plus touchées par le chômage et la dérégulation du travail et arrivant à l'âge de la retraite avec toujours moins de revenus, on peut craindre que le barrage se fissure dans les années à venir. Si le gouvernement ne lance pas de véritables réformes et actions en faveur de la solidarité intergénérationnelle et du soutien aux populations fragilisées par la mondialisation, c'est aussi la digue de la solidarité et du sentiment de partager un avenir commun qui peut se rompre. C'est bien l'aggravation du délitement social et du sentiment d'abandon qui se joue et qui, si rien n'est fait, sera source de troubles et de révoltes.

Le gouvernement est devant un choix de société : ignorer ou dénier la situation de ces populations et des territoires, au risque d'aggraver les fractures sociales et de réduire son assise populaire, abandonnant ainsi tout projet de transformation ; ou imaginer une politique de reconnaissance et d'accompagnement cohérente de ces publics marginalisés et précarisés, permettant ainsi d'inventer une vraie solidarité entre les générations, les cultures et les territoires. Celle fondée sur la fraternité et la justice, sur l'égalité et le partage. Ce n'est pas ce que veut faire Macron et son gouvernement avec l'augmentation de 1,7% de la CSG pour les retraités touchant plus de 1200 € !

TOUS DANS LA RUE LE 28 SEPTEMBRE !

SYRIE

La guerre ne dévoile pas immédiatement ce qu'elle est réellement... et les ambitions de ceux qui la font.

Commençons par quelques rappels et une prise de position. C'est nécessaire dans un contexte de vives controverses, de risques bien réels et d'inquiétudes compréhensibles. Deux remarques dans cet esprit.

1) Les armes chimiques sont l'objet d'une convention internationale entrée en vigueur en 1997.

Cette convention en interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation. Ces armes sont classées « armes de destruction massive » (au même titre que les armes biologiques, interdites elles aussi par une convention entrée en application en 1975). A l'évidence, les armes chimiques constituent de redoutables moyens pour tuer des civils. A Khan Cheikhoun, dans une région syrienne contrôlée par des djihadistes, 86 personnes, dont 30 enfants en sont morts. On suspecte un puissant neurotoxique, le gaz sarin, qui provoque suffocation et asphyxie. Ne pas condamner cette abomination, ce crime de guerre, serait incompréhensible et totalement injustifiable.

2) Les frappes américaines (59 missiles de croisière « Tomahawk » sur la base aérienne d'Al-Chaayrate) ne peuvent certainement pas être qualifiées de « réponse appropriée » ou « compréhensible », selon des formules fort utilisées dans les milieux officiels et médiatiques, mais parfaitement irrecevables puisque ces frappes s'inscrivent dans une dangereuse escalade militaire. Elles multiplient ainsi les risques d'affrontements armés directs, y compris entre les États-Unis et la Russie... sans contribuer en quoi que ce soit, naturellement, à la nécessité urgente d'un processus de règlement politique. Ne pas condamner l'intervention militaire de Washington – décidée unilatéralement, sans mandat de l'ONU, donc illégalement au titre du droit international – serait, de la même manière, incompréhensible et totalement inacceptable.

Viennent ensuite les questions, les hypothèses et de premières réflexions pour la meilleure compréhension possible de ce qui est en train de se passer réellement.

Pour un changement complet de logique : La responsabilité des victimes de l'arme chimique a été instantanément attribuée aux autorités syriennes. Il s'agirait – si l'on en croit la plupart des dirigeants et des médias occidentaux – d'un bombardement délibéré de l'armée de Bachar El Assad. C'est possible. D'ailleurs, tout semble possible. On aurait cependant apprécié qu'une enquête vienne corroborer les déclarations par l'établissement formel des faits. Avant toute action. Et surtout avant toute décision...

Et toute décision devant être prise de façon multilatérale.

Il y a là, en effet, un premier et sérieux problème. L'unilatéralisme est toujours un facteur, un moteur puissant de l'escalade des tensions et de la confrontation. On ne peut se permettre de répéter que le régime de Bachar El Assad est belliciste, autocratique et criminel... ce qui est vrai, tout en nourrissant soi-même les arguments et les prétextes des impasses politiques et de l'escalade militaire. On est en droit d'attendre – et d'exiger – des membres permanents du Conseil de sécurité, et de tout autre État, autre chose qu'un usage discrétionnaire de la force, interdit par la Charte des Nations-Unies. Ce qui devrait s'imposer immédiatement c'est une démarche diplomatique et politique, un engagement permanent à la responsabilité collective, un rappel intransigeant au respect du droit international, un effort sincère et déterminé pour le règlement négocié des conflits... Ce qui représente, naturellement, un changement complet de logique.

Quelques experts nous ont appris que la thèse russe selon laquelle il s'agirait d'un bombardement de type conventionnel ayant touché des locaux djihadistes abritant des stocks d'armes chimiques... serait techniquement non crédible. Si cette hypothèse d'experts correspond à la réalité, pourquoi ne pas la confirmer par une enquête qui balayerait ainsi tous les doutes – sincères ou pas ? Les autorités de Damas se sont opposées pour leur part à une telle enquête ? Mais comment obtenir autre chose que des blocages dans un tel contexte de tensions grandissantes, et – nous allons le voir – dans un contexte où les enjeux ne sont pas d'abord syriens mais directement de portée internationale et stratégique ?

Les uns et les autres alimentent des politiques de confrontations politico-militaires dans lesquelles ce qui progresse le plus ce sont les risques et les menaces. Il est très dommageable, mais pas étonnant, que la France y contribue activement, et se permette d'en rajouter. François Hollande approuvait, Macron aussi, totalement les bombardements effectués par Washington. Il appelle à « une réponse qui doit être poursuivie au niveau international... » sans que l'on puisse comprendre, à la faveur d'une formulation ambiguë, si le Président de la République s'affirme favorable au renforcement des sanctions ou à de nouvelles frappes... ou les deux. Tandis que Londres appelle à de nouvelles sanctions contre la Russie, et que Washington déclare ne pas exclure de nouvelles frappes...

Fin de la première partie, à suivre...

HISTOIRE

La grande grève des « femmes-machines » pour l'égalité salariale

Entre le 16 février et le 5 mai 1966, plus de 3 000 ouvrières de l'usine d'armement d'Herstal, en Belgique, vont mener douze semaines de débrayage sur la seule revendication : « À travail égal, salaire égal ». Cette lutte sociale reste un mythe fondateur pour la classe ouvrière féministe.



Les ouvrières de la Fabrique Nationale d'Herstal, près de Liège, en Belgique, produisent des pièces, souvent lourdes, dans des conditions archaïques, une huile épaisse souille tout, les principes d'hygiène sont ignorés, des courroies traversent l'espace. Regroupées dans le bruyant « Grand Hall », elles conduisent chacune simultanément plusieurs machines-outils. Les régleurs sont tous des hommes. À la différence des ouvriers, elles sont payées au rendement, et doivent fournir un nombre fixe de pièces par jour. Elles touchent en moyenne 25 francs de l'heure, leur salaire étant inférieur à celui d'un balayeur « le plus souvent handicapé ». Pour ces tâches répétitives, intelligence et formation sont inutiles, déclare la hiérarchie, qui reprend la définition traditionnelle du « travail féminin ». Elles sortent généralement de l'école ménagère, on leur refuse l'accès à la formation d'entreprise. Dans le jargon de l'usine, ce sont les « femmes-machines ».

Elles sont fortement syndiquées, dans le syndicat socialiste (FGTB) ou dans le syndicat chrétien (CSC), mais peu nombreuses dans les organes représentatifs, et quasiment absentes des instances de décision syndicales. Les syndicats, conscients des problèmes, commencent à mettre en place des commissions féminines, et à leur ouvrir leurs journées de formation. Une « grève sauvage », c'est ainsi que les patrons qualifièrent la grève spontanée, déclenchée sans l'aval des syndicats, au matin du 16 février, par 3 000 ouvrières lassées d'attendre que soit prise en considération leur revendication : « À travail égal salaire égal ». Revendication qui n'est certes pas nouvelle, elle fut portée au XIXe siècle par des féministes, et, non sans ambiguïté par quelques syndicalistes, en Belgique comme dans d'autres pays industrialisés.

Refus d'une définition dévalorisante du travail fait par des femmes

Après 1918, et surtout après 1945, elle prend un aspect plus officiel, l'article 23 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 énonce le principe d'égalité salariale. Les grévistes de la FN, en s'en emparant, en appuyant sur le droit leur demande, font d'une « grève sauvage » une grève légitime, à portée universelle. Elles obligent, comme le faisaient d'ailleurs les derniers textes officiels, à une lecture plus complexe du texte. À l'usine d'armement établie à Herstal, près de Liège pour les fonctions mixtes, femmes et hommes se voyaient appliquer le même barème, le problème est donc l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale. Elles refusent une définition dévalorisante du travail exécuté par des femmes, et contraignent à prendre en compte le travail, non le sexe du travailleur. Elles mettent aussi en cause le concept, si partagé, de « salaire d'appoint » qui servait à justifier la faiblesse de leurs gains.

Encadrées par les syndicats, elles n'acceptent pas qu'ils parlent à leur place

La grève dure quatre-vingts jours, encadrée par les syndicats. Mais les ouvrières ne les laissent pas parler à leur place, elles forment un comité de grève où toutes sont représentées, participent en nombre aux assemblées, occupent la rue, font preuve d'une volonté à toute épreuve et d'entrain et d'humour, inventant des slogans insolites, subvertissant, pour en faire leur hymne, la chanson burlesque *Le travail, c'est la santé...* Il règne, entre elles, une telle solidarité que jamais un piquet de grève ne fut nécessaire. Les hommes mis au chômage technique les soutiennent. La solidarité s'étend loin du bassin de Liège, elles organisent alors les secours pour ceux qui souffrent le plus. Il faut un vote à bulletin secret pour qu'elles acceptent de reprendre le travail, car sur le plan financier la victoire est partielle. Cependant, à travers la revendication salariale, c'est l'égalité des droits, la dignité ouvrière, la lutte contre toutes formes de discrimination dont est porteuse cette grève de femmes. Certains voient en elle le premier pas vers la renaissance d'un mouvement féministe.

Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard - Historienne

CHEMINS D'ESPERANCE

Depuis quinze ans, Jean Ziegler consacre toutes ses forces au combat en faveur des damnés de la terre au sein de l'Organisation des Nations unies.

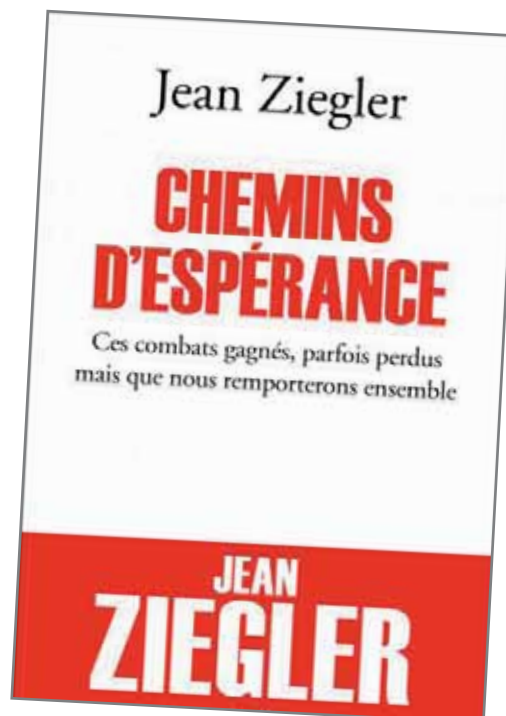
Date de parution 06/10/2016
20.00 € TTC - 272 pages
Editions Seuil

Successivement Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, puis vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, il n'a cessé de se battre, dans le cadre de ses nombreuses missions, contre la faim et la malnutrition, en faveur des droits de l'homme et de la paix.

Combats prométhéens ponctués de grands succès... mais aussi d'échecs. Ce sont ces moments qu'il relate ici, au plus près du terrain, des manœuvres de coulisses, de l'action délétère des prédateurs du capitalisme financier mondialisé, soucieux avant tout de maximiser leurs profits.

De défaite en victoire, le témoin implacable du jeu sordide des puissants de ce monde s'interroge : comment aller plus loin, comment faire en sorte que l'utopie qu'avaient conçue Roosevelt et Churchill, cette organisation susceptible de réguler les conflits internationaux et d'assurer le minimum vital aux peuples du monde, renaisse de l'état de paralysie dans lequel elle est tombée ?

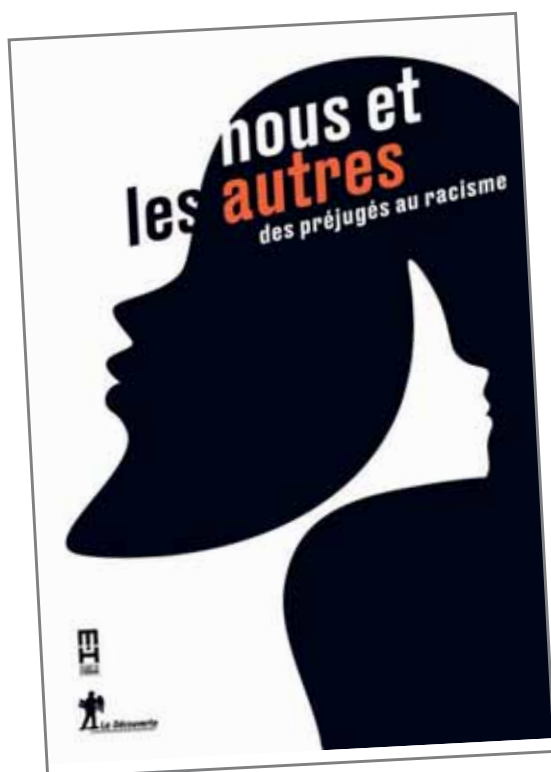
Et c'est finalement un message d'espérance que délivre le combattant de toujours au terme d'un récit vibrant et engagé.



Nous et les autres: Des préjugés au racisme

Editions La Découverte. 19,90 €

Évelyne HEYER, Carole REYNAUD-PALIGOT



Qu'est-ce que le racisme ? Pourquoi le racisme se manifeste-t-il ? Tous les Hommes sont-ils racistes ?

Les sciences humaines, sociales et du vivant ont largement investi ces dernières années les questions relatives à l'altérité et à la discrimination, analysant les mécanismes de classification à l'aune de données de la génétique et de la psychologie peu diffusées dans l'espace public.

Avec l'exposition « Nous et les autres », le musée de l'Homme démonte les processus de catégorisation et de hiérarchisation pour mieux comprendre les phénomènes de racialisation et de racisme.

En mêlant l'approche expérimentale et l'étude d'exemples historiques – la ségrégation américaine, le colonialisme français, le nazisme, le génocide au Rwanda, etc. –, il invite à une appréhension inédite, à la fois immersive et réflexive, de la situation contemporaine en France.

Riche de contributions des meilleurs spécialistes sur des faits d'actualité (antitsiganisme, islamophobie, multiculturalisme, etc.), de témoignages de citoyens, d'un lexique des principales notions (préjugé, stéréotype, xénophobie, etc.) et de nombreuses informations et statistiques, ce livre se révèle un véritable outil de lutte contre le racisme.

LE KARTING

Le karting est une discipline du sport automobile qui se pratique sur des circuits de 700 à 1 500 mètres environ et d'une largeur de 8 mètres en moyenne pouvant accueillir jusqu'à une quarantaine de karts simultanément lors d'une course. Les karts sont de petites voitures monoplaces à quatre roues, équipées d'un moteur de petite cylindrée (en général des deux temps de 100 ou 125 cm³) pouvant développer jusqu'à plus de 40 chevaux, pour un poids inférieur à 175 kg avec le pilote, ce qui en fait des engins de course très performants. Les châssis de karting sont dépourvus de suspension et de différentiel, le freinage est assuré par un frein à disque monté sur l'axe arrière. Certaines catégories acceptent les freins avant (petits freins à disque montés sur les moyeux avant parfois activés par une poignée au volant).

La pratique du kart se fait sur trois niveaux : en location, en loisir (avec son propre matériel) ou en compétition (courses officielles réservées aux licenciés, vitesse individuelle ou endurance). L'immense majorité des karts évoluant dans les formules de promotion dispose aujourd'hui d'un démarreur électrique et d'un embrayage.

La pratique du karting

La France compte quelque 8 000 licenciés sous l'égide de la FFSA répartis sur 214 clubs et 18 comités régionaux. Ce sport-loisir compte plus de 500 acteurs professionnels (constructeurs-importateurs, revendeurs, préparateurs, loueurs, propriétaires de pistes, etc.). En France, plus de 5 millions de gens sont déjà montés dans un kart. Il existe plus de 350 pistes dont 280 homologuées par la FFSA.

Toujours en France, il est également possible de pratiquer le karting au sein de l'UFOLEP, qui compte plus de 3 800

licenciés. Cette pratique se veut avant tout « loisir », mais un cadre réglementé permet l'organisation de courses dites « amicales ». L'objectif est de faciliter l'accès à la pratique du karting grâce notamment à des licences abordables, un règlement simplifié et une réduction des catégories.

Karting de location

Le karting de location se pratique partout dans le monde, de la simple session au « ticket » (10 à 15 min) à l'organisation de challenges amicaux de vitesse et endurance, le plus souvent au volant de karts reconnaissables par un kit carrosserie protégeant pilote et matériel et assurant un bon niveau de sécurité.

En France, on peut pratiquer le karting en location dans toutes les régions, sur plus de 300 pistes dédiées.

L'équipement obligatoire du pilote en France comprend :

- Un casque intégral (pour la compétition celui-ci doit être homologué)
- Une combinaison (pour la compétition, homologuée CIK-FIA)
- Une minerve (pour la compétition, homologuée FFSA)
- Une paire de gants
- Une paire de chaussures montantes

Le protège-côtes est obligatoire pour les catégories Minikart, Minime et Cadet et fortement recommandé pour l'ensemble des catégories.

On peut pratiquer le karting en France dès l'âge de 6 ans en initiation-loisir et en compétition (catégorie Minikart 4-temps). L'équipement requis est le même dans quasiment tous les pays, à l'exception de la minerve (tour de cou) qui est rarement obligatoire.



LE DEPARTEMENT DE L'ORNE

L'Orne est un département du Nord-Ouest de la France, situé grossièrement entre Paris et la Bretagne, dans le Grand Ouest. Il constitue la partie sud de la région Normandie et forme la partie méridionale de l'ancienne province de Normandie. C'est le seul des cinq départements normands à ne pas avoir un accès à la mer. La majeure partie de l'Orne appartient à la Normandie, sauf sa pointe sud-est qui fait historiquement partie du Perche.

Deux parcs naturels régionaux contribuent largement à la valorisation du patrimoine naturel et à l'activité touristique du département :

- **le parc naturel régional Normandie-Maine**, dans le Sud et le Sud-Ouest du département, s'étend également sur les départements de la Manche, de la Mayenne et de la Sarthe;
- **le parc naturel régional du Perche**, dans le Sud-Est du département, déborde sur l'Eure-et-Loir.

L'Orne est un département vallonné, excepté au niveau de la plaine d'Argentan. Le Sud-Ouest du département est formé par les collines de Normandie, le Sud-Est par les collines du Perche. L'Est du département fait partie du Bassin parisien. Deux régions particulières, la Suisse normande et les Alpes mancelles, sont particulièrement touristiques en raison de leurs reliefs pittoresques respectivement formés par l'Orne et la Sarthe.

Le point culminant de l'Orne est le Signal d'Écouves (413 m), c'est également le point culminant de Normandie. Il est situé dans la forêt d'Écouves, au nord d'Alençon. La butte Chaumont (378 m) est un autre sommet de la forêt d'Écouves.

L'Orne compte 87 000 ha de forêts et 17 600 ha de haies et bosquets. Le taux de boisement est de l'ordre de 17 %. Les forêts ornaises sont majoritairement plantées de feuillus, approximativement 75 %, contre 25 % de conifères. Environ deux tiers de la forêt ornaise est privée, le reste appartenant à l'État ou géré par l'Office national des forêts.

L'Orne est l'un des 83 départements français créés lors de la Révolution française, le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789. La majeure partie de son territoire correspond à une partie de l'ancien duché de Normandie et du duché d'Alençon, sa partie sud-est provient cependant du comté du Perche.

Saint-Céneri-le-Gérei, un des plus beaux villages de France



La Roche d'Oëtre est un des lieux les plus touristiques de la Suisse normande

L'Orne possède un potentiel touristique assez remarquable du fait de plusieurs causes :

- **Tourisme vert** : L'Orne, peu polluée et restée très verte, a su conserver ses espaces naturels et forêts : forêt d'Andaine, forêt d'Écouves, etc. Ainsi, une bonne partie du territoire ornais se retrouve couvert par deux parcs naturels régionaux : celui de Normandie-Maine et celui du Perche. La Suisse normande, dans le Nord, et les Alpes Mancelles, dans le Sud, offrent des sites assez majestueux grâce aux rivières de l'Orne pour la Suisse normande et de la Sarthe pour les Alpes Mancelles qui décrivent d'indolents méandres creusant des vallées et des montagnes (d'où les surnoms de « Suisse » et de « Alpes »).
- **Tourisme culturel**, notamment grâce à la gastronomie normande avec le fameux camembert de Normandie, ou encore le boudin noir de Mortagne-au-Perche ou bien les spécialités tripières locales (tripes en brochette de la Ferté-Macé). Les boissons, grâce aux fruits que produisent abondamment les vergers de Normandie (pommes, poires, etc.) sont représentatives de cette gastronomie : cidre, poiré, calvados... Mais le tourisme culturel se manifeste également par la visite au pays du cheval (Haras du Pin) ; et aussi par ses édifices architecturaux (cathédrale Notre-Dame de Sées, château d'O, château de Carrouges, château de Domfront, observatoire astronomique d'Hesloup...).
- **Thermalisme** : la station thermale de Bagnoles-de-l'Orne soigne les troubles veineux, rhumatologiques et gynécologiques.

SOCIÉTÉ MÉRIC & ASSOCIÉS

Pour comprendre,
anticiper, proposer

**L'expert comptable
du CE**

Pour bâtir
des alternatives

www.mericassocies.com



PARIS 75013

58A, rue du Dessous des Berges

01 56 59 13 50

infoparis@mericassocies.com

VILLEURBANNE 69100

60, rue Racine

04 78 69 17 81

infolyon@mericassocies.com